

Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



ANNÉE

SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse Tél. : 03 25 41 08 03

Courriel: siedmto@orange.fr - Site: www.siedmto.fr

So

Sommaire

•	Le sy	/naicat	
	1.1.	Le territoire	4
	1.2.	Les élus.	6
2	Les	moyens humains	7
3	Les	noyens techniques	
	3.1.	Les déchèteries	8
	3.2.	Les véhicules	8
	3.3.	L'atelier	8
4	La c	collecte et le traitement des déchets	
	4.1.	La collecte des ordures ménagères	9
	4.2.	La collecte des emballages ménagers	13
	4.3.	La collecte en déchèterie	18
		La collecte en points d'apports volontaires	
	4.5.	Le compostage individuel	23
		La mise à disposition de broyeur électrique	
	4.6.	La destination des déchets	25
5	Les	déchets ménagers et assimilés des profession	nels
	5.1.	La redevance spéciale	26
	5.2.	Les professionnels au sein des déchèteries	27
6	Les	moyens financiers	
	6.1.	Le financement de la collecte et du traitement	
		des déchets	28
	6.2.	Le rapport annuel sur le prix et la qualité	30
7	Les	marchés passés en 2017	36
8	Le b	udget de 2017	37
9	La c	ommunication en 2017	
	9.1.	Les actions	38
		Le coût	
	9.3.	Le site internet et la page Facebook	39

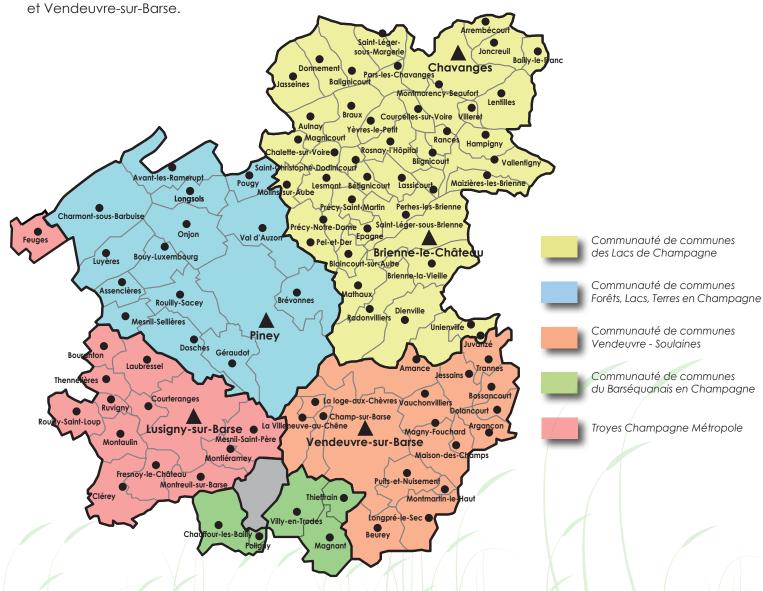


1.1 Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

Au 31 décembre 2017, le SIEDMTO compte 2 communautés de communes en totalité et 2 communautés de communes partiellement et 1 communauté d'agglomération partiellement, regroupant 94 communes.

Il assure aussi la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney



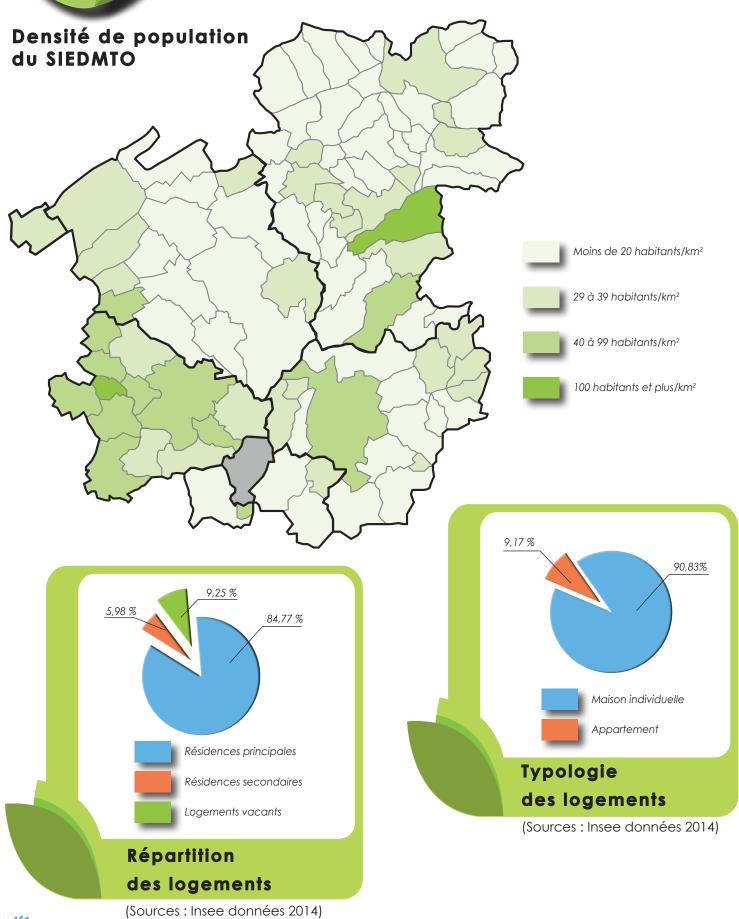
Quelques chiffres-clés:

- ♣ Population: 31 388 habitants, soit 10,19 % de la population auboise.
- ★ 13 782 résidences principales et 924 résidences secondaires.
- ♣ 96 communes désservies (1 221 km²), soit 20,34 % du territoire aubois.
- ♣ Densité de population : 25,70 habitants au km² (51,3 habitants/km² pour l'Aube).

(Sources: Insee données 2014)



Le syndicat







Communautés de communes adhérentes :

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires	
Communauté de Commu	nes des Lacs de Champagne		
Arrembécourt	52	5	
Aulnay	137	2	
Bailly-le-Franc	39	4	
Balignicourt	69	0	
Bétignicourt	32	5	
Blaincourt-sur-Aube	102	5	
Blignicourt	42	0	
Braux	100	11	
Brienne-la-Vieille	458	7	
Brienne-le-Château	2938	14	
Chavanges	137	5	
Chalette-sur-Voire	596	25	
Courcelles-sur-Voire	24	1	
Donnement	908	121	
Dienville	80	5	
Épagne	123	7	
Hampigny	251	5	
Jasseines	180	6	
Joncreuil	88	8	
Juvanzé	28	5	
Lassicourt	65	3	
Lentilles	122	16	
Lesmont	322	18	
Magnicourt	71	4	
Maizières-lès-Brienne	174	6	
Mathaux	206	9	
Molins-sur-Aube	106	5	
Montmorency-Beaufort	124	4	
Pars-les-Chavanges	68	2	
Pel-et-Der	142	6	
Perthes-lès-Brienne	82	0	
Précy-Notre-Dame	87	8	
Précy-Saint-Martin	191	15	
Radonvilliers	406	16	
Rances	42	3	
Rosnay-l'Hôpital	228	8	
Saint-Christophe-Dodinicourt	33	1	
Saint-Léger-sous-Brienne	396	6	
Saint-Léger-sous-Margerie	59	6	
Unienville	127	9	
Vallentigny	183	5	
Villeret	66	9	
Yèvres-le-Petit	62	2	

Communaute de Communes du Barsequanais en Champagne					
		V / I			
Chauffour-lès-Bailly	119	3			
Magnant	169	9			
Poligny	66	0			
Thieffrain	157	5			
Viller and Trades	24/	0			

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Communauté de Comm	unes Vendeuvre	e - Soulaines
Amance	277	15
Argançon	100	17
Beurey	196	2
Bossancourt	199	22
Champ-sur-Barse	28	3
Dolancourt	135	7
Jessains	285	14
La Loge-aux-Chèvres	86	12
La Villeneuve-au-Chêne	436	15
Longpré-le-Sec	72	7
Magny-Fouchard	293	5
Maison-des-Champs	36	4
Montmartin-le-Haut	53	8
Puits-et-Nuisement	208	11
Trannes	247	5
Vauchonvilliers	161	18
Vendeuvre-sur-Barse	2369	38

Troyes Champagne Métropole					
Bouranton	558	1			
Clérey	1100	29			
Courteranges	575	2			
Feuges	314	3			
Fresnoy-le-Château	271	7			
Laubressel	534	3			
Lusigny-sur-Barse	2010	29			
Mesnil-Saint-Père	462	58			
Montaulin	801	9			
Montiéramey	419	20			
Montreuil-sur-Barse	312	2			
Rouilly-Saint-Loup	545	2			
Ruvigny	489	2			
Thennelières	345	0			

« Forêts, Lacs, Terres en champagne »						
Assencières	185	0				
Avant-lès-Ramerupt	154	2				
Bouy-Luxembourg	212	3				
Brévonnes	703	23				
Charmont-sous-Barbuise	1048	15				
Dosches	294	5				
Géraudot	319	28				
Longsols	120	1				
Luyères	446	5				
Mesnil-Sellières	587	2				
Onjon	250	6				
Piney	1570	22				
Pougy	296	6				
Rouilly-Sacey	386	4				
Val-d'Auzon	399	11 /// ////////////////////////////////				

Communauté de Communes

1.2 Les élus

Le Comité Syndical est composé de 2 délégués par commune adhérente au SIEDMTO, soit 192 délégués. Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU					
	Monsieur P. DYON				
	VICES PRÉSIDENTS				
Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD			
	MEMBRES DU BUREAU				
Monsieur B. DEZOBRY	Monsieur N. DUICQ	Madame L. FINELLO			
Monsieur J. GAUTHIER	Monsieur A. NOBLOT	Monsieur G. PUTOIS			
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. SCHMITT	Monsieur P. TRIBOT			
Monsieur P. VALLOIS					

1.2.2. Les commissions

La commission Finances

La Commission Finances					
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION					
	Monsieur P. DYON				
	VICE PRÉSIDENT				
	Monsieur B. DEZOBRY				
MEMBRES DE LA COMMISSION					
Madame L. FINELLO	Madame C. LACAILLE	Monsieur G. PUTOIS			
Monsieur J. VALTON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur G. JACQUARD			

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION					
	Monsieur C. BRANLE				
	MEMBRES DE LA COMMISSION				
Monsieur P. DYON	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD			
Madame C. BOURSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur D. DUBUISSON			
Monsieur J-C. FROBERT	Madame S. LANDREAT	Monsieur F. LORPHELIN			
Monsieur B. MARTIN	Monsieur A. NOBLOT	Monsieur B. ROBLET			
Madame C. ROSENSTIEHL	Monsieur R. TISSOT	Monsieur D. TROCMET			

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION					
Monsieur G. JACQUARD					
MEMBRES DE LA COMMISSION					
Monsieur P. DYON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA			
Monsieur R. ASSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur F. DUBUISSON			
Monsieur G. PUTOIS	Monsieur D. TROCMET	Madame D. VALEYRE			

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION				
Monsieur P. DYON				
MEMBRES DE LA COMMISSION SUPPLÉANTS				
Monsieur C. BRANLE Monsieur P. TRIBOT				
Monsieur J.B. ROTA	Monsieur J. GAUTHIER			
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO			
Monsieur B. ROBLET Monsieur P. SCHMITT				
Monsieur J. VALTON Monsieur G. PUTOIS				

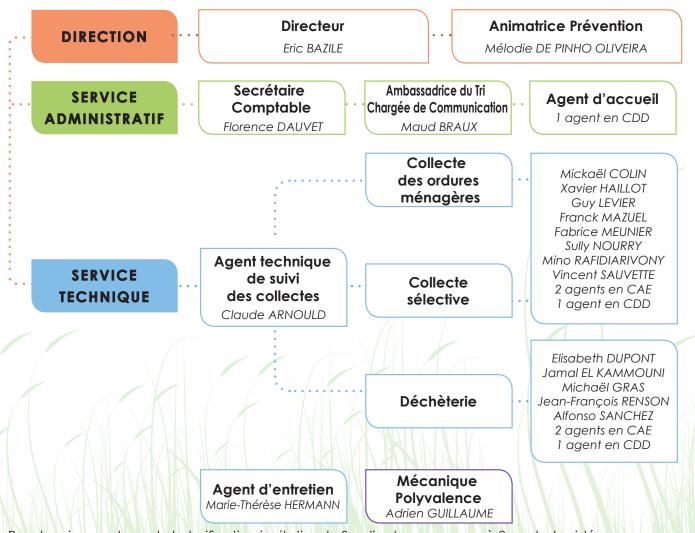


Les moyens humains

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2017, le SIEDMTO disposait de 19 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et 6 agents non titulaires :

- Pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, 3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes ;
- ♣ Pour la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers (cartons, plastiques, métaux), 1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes;
- ♣ Pour le gardiennage des 4 déchèteries, 6 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes et un agent en congé longue maladie, soit 7 personnes;
- ↑ 1 agent polyvalent qui assure les remplacements de courte durée, ainsi que les travaux d'entretien et de suivi des véhicules, soit 1 personne;
- * Au niveau technique et administratif, 1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, 1 agent pour le suivi des collectes et 1 agent d'accueil, soit 4 personnes ;
- * Pour la communication, 1 ambassadrice du tri chargé de communication, soit 1 personne ;
- ♣ Pour le ZDZG et 1000 écoles contrle gaspillage alimentaire, 1 ingénieur, soit 1 personne ;
- ♣ Pour l'entretien des locaux, 1 agent d'entretien, soit 1 personne.

Tableau du personnel au 1er Janvier 2017





Les moyens techniques

3.1 Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries. Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de canton du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries sont présentes :

- # Une benne pour le tout-venant,
- # Une benne pour la ferraille,
- Une benne pour les gravats,
- * Une benne pour les déchets verts,
- * Une benne fermée pour les cartons,
- * Une benne fermée pour les DEEE 1,
- ♣ Une armoire pour les DDM²,
- ♣ Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.









3.2 Les véhicules

Le syndicat possède:

- ★ 6 bennes à ordures ménagères (19 Tonnes et 26 Tonnes),
- ★ 1 mini benne à ordures ménagères pour les rues trop étroites,
- ★ 2 véhicules 26 Tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 Tonnes,
- * 1 véhicule utilitaire.
- * 3 véhicules légers,
- * 1 véhicule électrique.



3.3 L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.



¹ DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

² DDM: Déchets Dangereux des Ménages



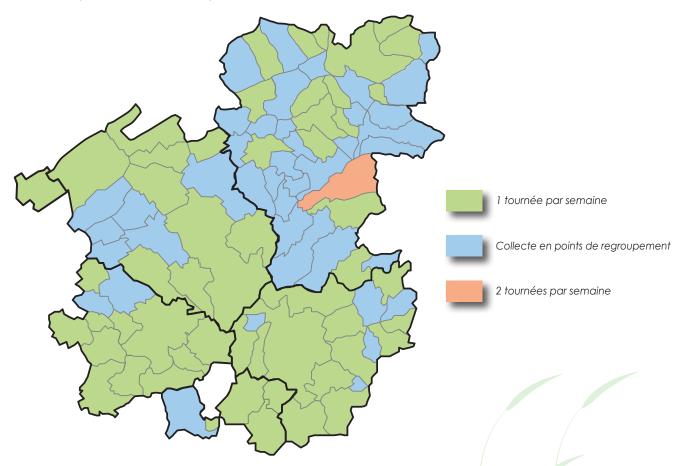
4.1 La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission. Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2017, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte **« ordures ménagères »** par semaine pour 93 communes, deux collectes par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).



Sont exclus de la collecte des ordures ménagères :

- ★ Les déchets verts
- Les gravats
- Les cartons
- Les papiers
- * Les produits dangereux ou toxiques
- Les emballages ménagers recyclables
- * Les encombrants et monstres
- ★ Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.

³ISDND: Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.



4.1.2. Les jours de collecte par commune

	4.1.2. Les jours de conecte pur commone					
	EQL	EQUIPE 1 EQUIPE 2		EQU	IIPE 3	
IGNDI	Charmont-sous-Barbuise Feuges Courteranges		Lusigny-sur-Barse Montreuil-sur-Barse		La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Mesnil-Saint-Père Montiéramey Chauffour-lès-Bailly Géraudot)
MARDI	Brienne-le-Château		Amance Vauchonvilliers Magny-Fouchard Fresnoy-le-Château Ruvigny Montaulin		Vendeuvre-sur-Barse	
MERCREDI	Rouilly-Sacey Mesnil-Sellières Dosches Laubressel Bouranton Thennelières		Radonvilliers Blaincourt-sur-Aube Epagne Précy-Saint-Martin Précy-Notre-Dame Lesmont Molins-sur-Aube	Pel-et-Der St-Christophe-Dodini- court Lassicourt Pougy Longsols Avant-les-Ramerupt	Piney Bouy-Luxembourg Onjon Luyères Assencières	
JEUDI	Perthes-lès-Brienne Rances Courcelles-sur-Voire Villeret Lentilles Chavanges Bailly-le-Franc Joncreuil Arrembécourt	Montmorency-Beaufort Aulnay Jasseines Donnement Balignicourt Saint-Léger-sous-Mar- gerie Pars-les-Chavanges Braux	Saint-Léger-sous-Brienne Chalette-sur-Voire Bétignicourt Magnicourt Val d'Auzon Brévonnes Mathaux	e	Dienville Unienville Juvanzé Jessains Bossancourt Trannes Dolancourt Argançon Maison-des-Champs	
VENDREDI	Brienne-le-Château Brienne-la-Vieille		Thieffrain Villy-en-Trodes Poligny Clérey Rouilly St Loup		Champ-sur-Barse Maizières-lès-Brienne Hampigny Vallentigny Blignicourt Rosnay-l'Hopital	Yèvres-le-Petit Puits-et-Nuisement Montmartin-le-Haut Longpré-le-sec Beurey Magnant



4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs, containers) aux endroits prévus par la commune.

Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2016, 44 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 45,83 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupements

Assencières	Jessains	Pel-et-Der
Bailly-le-Franc	Juvanzé	Perthes-les-Brienne
Balignicourt	La Loge-aux-Chèvres	Précy-Notre-Dame
Bétignicourt	Laubressel	Précy-Saint-Martin
Blaincourt-sur-Aube	Lentilles	Radonvilliers
Bossancourt	Luyères	Rances
Bouy-Luxembourg	Magnicourt	Rosnay-l'Hôpital
Braux	Maison-des-Champs	Rouilly-Sacey
Chalette-sur-Voire	Maizières-lès-Brienne	Saint-Christophe-Dodinicourt
Chauffour-les-Bailly	Mathaux	Saint-Léger-sous-Brienne
Dienville	Mesnil-Sellières	Thennelières
Epagne	Molins-sur-Aube	Unienville
Feuges	Montmartin-le-Haut	Val d'Auzon
Hampigny	Montmorency-Beaufort	Vallentigny
Jasseines	Pars-lès-Chavanges	



Les tonnages collectés 4.1.4.

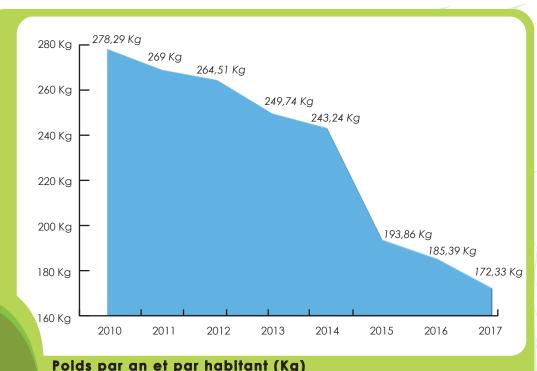
En 2017, 5534,52 tonnes ont été collectées et transférées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Montreuil-sur-Barse.

Soit 172,33 Kg par habitant et par an pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères.

4.1.4.1. Évolution des tonnages collectés



Évolution du poids des ordures ménagères collectées par an et par habitant



Soit une baisse de 13,06 Kg/habitant entre 2016 et 2017



4.2 La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de tri (Tri Val'Aube) pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leurs mairies.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.



Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri »:

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.





4.2.2. Les jours de collecte par commune

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

- Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 93 communes,
- Une collecte par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).

	# Une collecte po	ır semaine pour 1 commune	e (Brienne-le-Château).	
	T	1		Т2
IGNDI	MONTIÉRAMEY LUSIGNY-SUR-BARSE DOSCHES BOURANTON	THENNELIÈRES LAUBRESSEL GÉRAUDOT	mesnil-sellières Assencières Luyères Charmont-sous-barbuise	FEUGES ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG
	ī	3		T4
MARDI	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES	SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY POUGY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES LESMONT MOLINS-SUR-AUBE PINEY
	ī	5		Τ 6
MERCREDI	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMPS-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEUVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
	ī	7		T8
JEUDI	BRIENNE-LE-CHÂTEAU BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNAY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT	ST-CHRISTOPHE-DODINICOURT BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE ONJON LONGSOLS AVANT-LÈS-RAMERUPT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE	SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE EPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE MATHAUX LESMONT
	I	9	T	10
VENDREDI	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX DOLANCOURT ARGANÇON



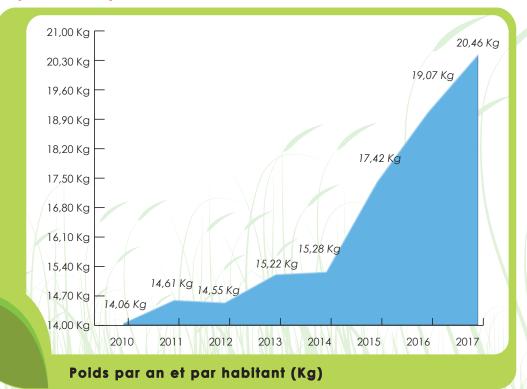
4.2.3. Les tonnages collectés

4.2.3.1. Évolution des tonnages d'emballages ménagers collectés

656,88 Tonnes collectées et transférées au centre de tri « Tri Val' Aube » à la Chapelle-Saint-Luc. Soit 20,46 Kg par habitant et par an, et une moyenne de 54,74 tonnes collectées par mois.



4.2.3.2. Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant





4.2.4. La caractérisation

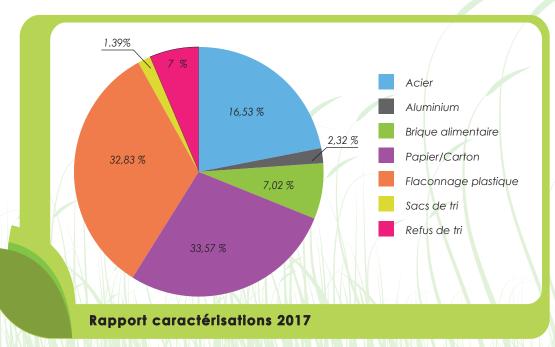
La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

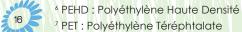
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

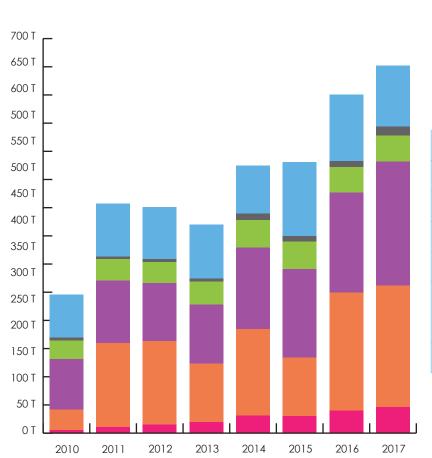
Moyenne des tonnages de collecte sélective

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton, papier	Sacs de tri	Refus
	échantillon en Kg	16,53 %	2,32 %	7,02 %	32,83 %	33,57 %	1,39 %	7 %
Février	38,06	5,56	0,17	2,79	13,56	12,89	0,73	2,36
Avril	35,78	7,46	0,42	2,73	10,98	10,04	0,42	3,73
Juillet	40,35	6,82	1,09	2,3	14,51	12,28	0,64	2,71
Septembre	50,96	7,5	2,78	3,78	15,91	17,58	0,42	2,99
Novembre	39,49	6,48	0,29	2,77	12,22	13,43	0,63	2,54
Total échantillon	204,64	33,82	4,75	14,37	67,18	66,22	2,84	14,33

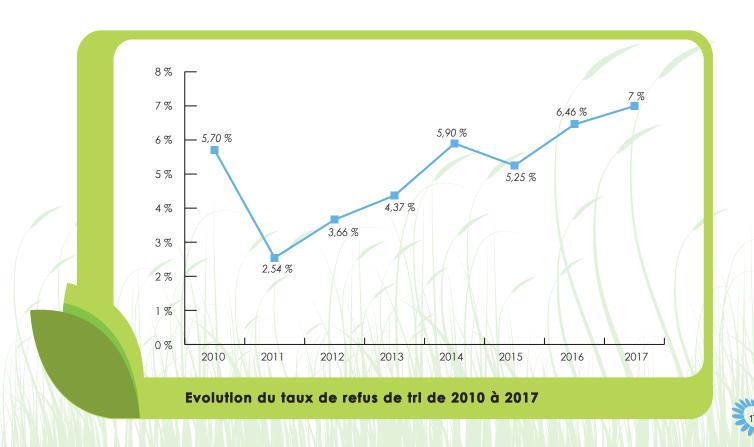








	Refus de tri	Flaconnage plastique	Papier/carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2010	5,69 T	35,60 T	90,45 T	31,96 T	5,83 T	75,75 T
2011	10,43 T	149,45 T	110,37 T	38,83 T	4,26 T	93,35 T
2012	14,95 T	148,59 T	102,67 T	37,46 T	4,78 T	92,45 T
2013	19,53 T	104,15 T	104,55 T	40,72 T	4,96 T	96,42 T
2014	25,70 T	147,46 T	113,91 T	47,13 T	10,54 T	81,90 T
2015	29,77 T	181,07 T	156,68 T	49,05 T	9,98 T	130,88 T
2016	39,48 T	209,83 T	177,13 T	45,41 T	11,13 T	117,23 T
2017	45,98 T	215,65 T	220,51 T	46,11 T	15,24 T	108,58 T





4.3 La collecte en déchèterie

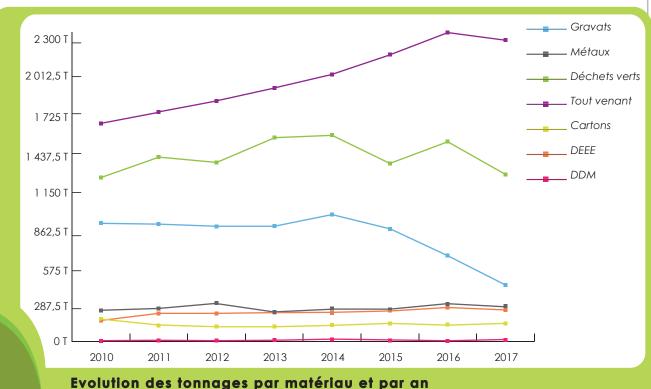
4.3.1. Présentation

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs lieux de canton: * Brienne-le-Château * Lusigny-sur-Barse Piney ★ Vendeuvre-sur-Barse L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite des tonnages prévus au règlement intérieur. Cependant, ils doivent présenter un badge avec 15 accès par an pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci. L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16ème.

	Gravats *	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE 8	DDM ⁹	Huiles
2010	879,37 T	229,82 T	1 218,18 T	1 621,13 T	166,52 T	3,07 T	155,15 T	6,09 T	6 M³
2011	871,92 T	244,65 T	1 370,75 T	1 706,77 T	118,18 T	4,64 T	208,36 T	6,59 T	9,2 M³
2012	855,90 T	283,59 T	1 330,74 T	1 789,10 T	109,10 T	6,40 T	209,00 T	11,60 T	8,3 M ³
2013	857,45 T	216,68 T	1 514,76 T	1 884,96 T	109,10 T	9,87 T	215,69 T	13,44 T	5,9 M ³
2014	944,13 T	244,31 T	1 533,40 T	1 986,70 T	121,51 T	12,31 T	212,62 T	19,21 T	8,4 M ³
2015	836,96 T	237,75 T	1 323,90 T	2 132,01 T	133,66 T	6,04 T	227,66 T	20,39 T	7,8 M ³
2016	638,00 T	279,60 T	1 485,74 T	2 297,74 T	125,64 T	3,75 T	250,04 T	19,07 T	6,8 M ³
2017	419,30 T	262,99 T	1 242,44 T	2 239,72 T	132,90 T	10,50 T	233,08 T	18,32 T	7,8 M ³

^{*} Plus d'exutoire depuis juin 2017

Les tonnages collectés en déchèterie 4.3.2.





⁸ DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

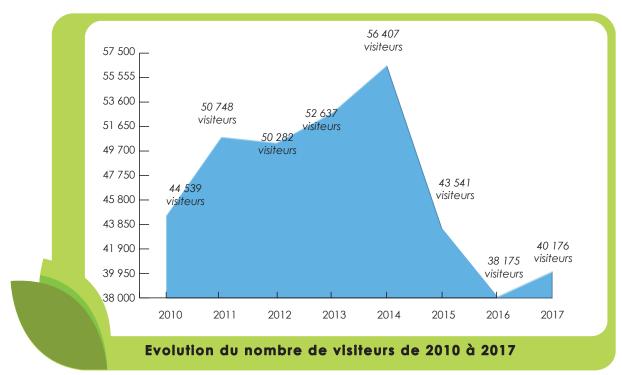
⁹ DDM: Déchets Dangereux des Ménages

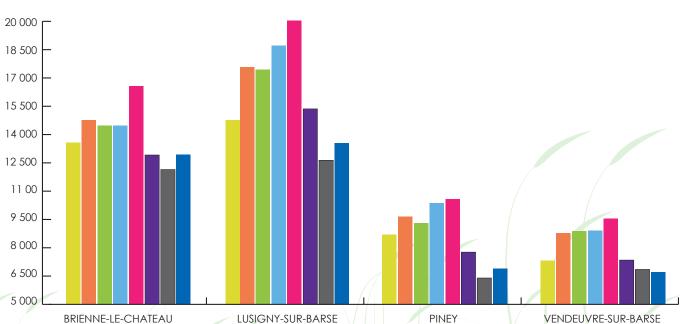


La collecte en déchèterie

4.3.3. Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2017, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté de 5,24 %.

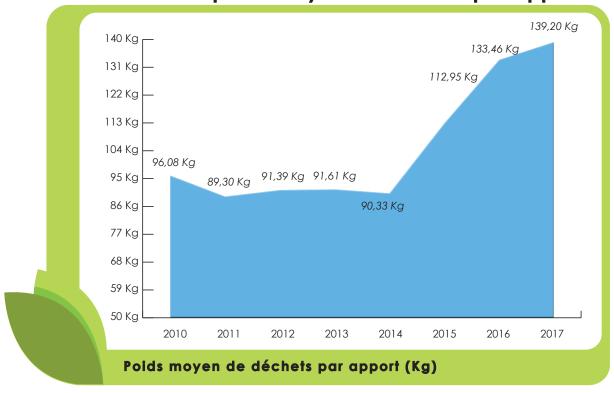




BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de visiteurs)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de visiteurs)	PINEY (Nombre de visiteurs)	VENDEUVRE-SUR-BARSE (Nombre de visiteurs)
13 609	14 847	8 733	7 350
14 808	17 461	9 686	8 793
14 518	17 497	9 348	8 919
14 522	18 775	10 408	8 932
16 622	20 103	10 606	9 576
12 963	15 417	7 792	7 369
12 191	12 693	6 419	6 872
12 943	13 598	6 920	6 718
	(Nombre de visiteurs) 13 609 14 808 14 518 14 522 16 622 12 963 12 191	(Nombre de visiteurs) 13 609 14 847 14 808 17 461 14 518 17 497 14 522 18 775 16 622 20 103 12 963 15 417 12 191 12 693	(Nombre de visiteurs) (Nombre de visiteurs) (Nombre de visiteurs) 13 609 14 847 8 733 14 808 17 461 9 686 14 518 17 497 9 348 14 522 18 775 10 408 16 622 20 103 10 606 12 963 15 417 7 792 12 191 12 693 6 419



4.3.4. Évolution du poids moyen de déchets par apport



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUI	NDI	MA	RDI	MERC	REDI	JE	וסנ	VENDREDI	SAN	AEDI
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H /12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUI	NDI	MA	RDI	MERC	CREDI	JE	JDI	VENDREDI	SAN	AEDI
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	9 H /12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H /12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Piney

	LUI	NDI	MA	RDI	MERC	CREDI	JE	JDI	VENDREDI	SAN	NEDI
HIVER	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	9 H /12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H /12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	FERMÉE	9 H /12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUI	NDI	MA	RDI	MERC	CREDI	JE	JDI	VENDREDI	SAN	\EDI
HIVER	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	15 H/18 H	9 H /12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H /12 H	FERMÉE	FERMÉE	9 H /12 H	15 H/18 H



4.4 La collecte en points d'apports volontaires

Deux flux de déchets sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble des communes du SIEDMTO : le verre et les papiers/journaux/magazines.

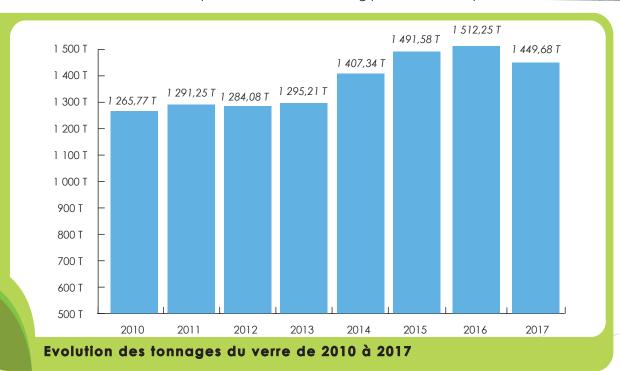
4.4.1. Le verre

4.4.1.1. Généralités

Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux). Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.



1 449,68 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit 45,14 Kg par habitant et par an.



47,19 Kg 47,12 Kg 48 Kg 45,57 Kg 45,97 Kg 45,14 Kg 44,10 Kg 43,82 Kg 46 Kg 44 Kg 42 Kg 40 Kg 38 Kg 36 Kg 34 Kg 32 Kg 30 Kg 2014 2015 2016 2017 2010 2011 2012 2013

Poids par an et par habitant (en Kg)



4.4.2. Les papiers, journaux, magazines

4.4.2.1. Généralités

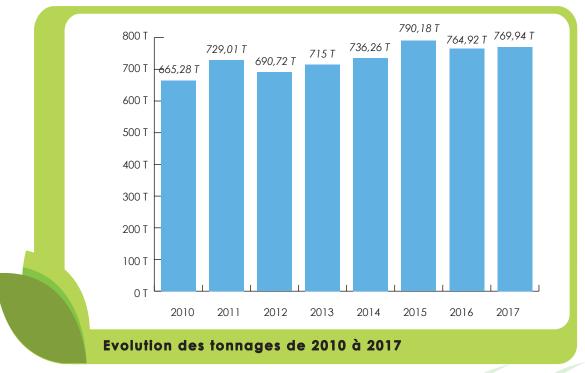
Le papier doit être sec et non souillé.

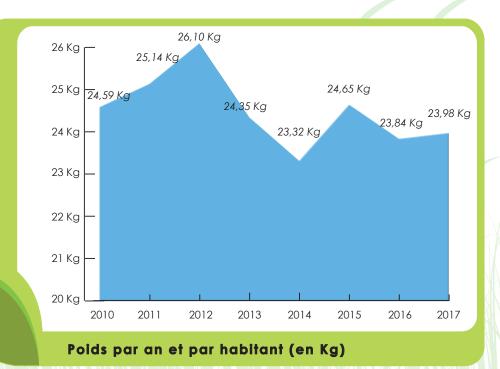
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés. Les papiers ne doivent pas être déchirés en petits morceaux. La taille minimum est celle d'un format A5 (moitié de feuille).

769,94 tonnes collectées et valorisées par les papetiers, soit 23,98 Kg par habitant et par an.











4.5 Le compostage individuel

4.5.1. Présentation

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions: L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

★ 400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m² Montage avec tournevis et clé de 10. Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

★ 570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m² Montage avec tournevis et clé de 10. Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm

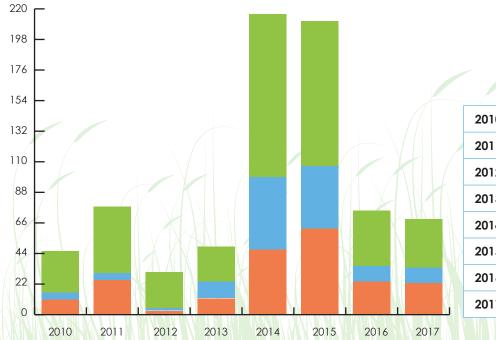
Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé. Couvercle hermétique.



4.5.2. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis 2010, 775 composteurs ont été distribués.



	Compo plastiq 400 L	Compo bois 40(Compo bois 57(
2010	11	5	30
2011	25	5	48
2012	3	2	26
2013	12	12	25
2014	47	52	117
2015	62	45	104
2016	24	11	40
2017	23	11	35
	A 7018 80		AX XX

46



4.6 La mise à disposition de broyeur électrique

4.6.1. Présentation

4.6.1.1. Généralités

Pour la mise en place de la tarification incitative des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le syndicat.

Lors de réunions publiques, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacement en déchèteries. Le syndicat a donc décidé de mettre en place une mise à disposition de broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du syndicat pour la gestion du planning au moins 1 semaine avant et le broyeur est à retirer / rapporter dans l'une des 4 déchèteries du syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

L'usager conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

4.6.1.2. Conditions financières de mise à disposition des équipements

Chèque de caution de 420 euros, Justificatif de domicile, Pièce d'identité Convention remplie et signée par le demandeur

4.6.1.3. Evolution de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire satisfaction est remis à l'usager sur lequel est noté le volume de déchets à broyer.



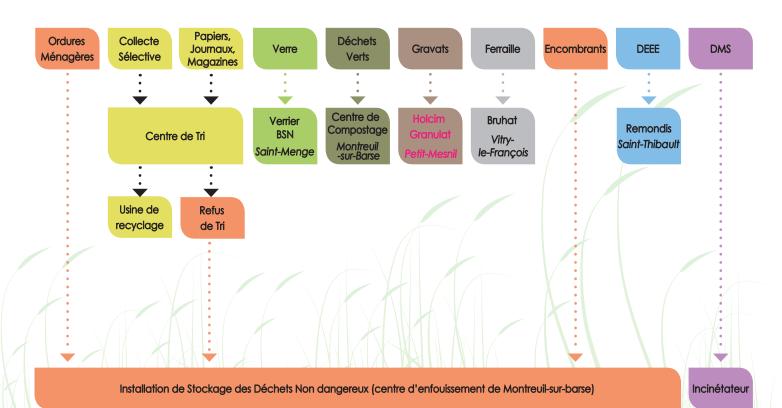
	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées
2015	21	39 m³	14 m³	1/2 bennes de 30 m³
2016	95	178 m³	64 m³	2 bennes de 30 m³
2017	64	91 m³	33 m³	1 benne de 30 m³
Total	180	91 m³	111 m³	3,5 bennes de 30 m³

Ce sont 3,5 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage



4.7. La destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Plateforme de compostage à Montreuil-sur-Barse
Gravats inertes	Holcim Granulat à Petit-Mesnil
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Tri Val Aube à la Chapelle-Saint-Luc
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Déchets d'équipement électrique et électronique	Remondis Electrorecyling à Saint-Thibault





Les déchets ménagers et assimilés des professionnels

L'institution de la **redevance spéciale** est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales rendu obligatoire depuis 1993 qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Elimination des Déchets.

En effet, la redevance spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination des dits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages.

Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries.

5.1 La redevance spéciale

En 2017, cette redevance concerne 408 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

***** Une part fixe:

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut les mêmes forfaits de levées et d'accès en déchèteries que les ménages. La redevance spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut:

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès par an aux déchèteries du SIEDMTO à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

★ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptablilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2017 est de 380 408,77 euros.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 5	
120 litres	120 €	2,00 €			
240 litres	240 €	4,20 €			
360 litres	360 €	6,20 €	2,00 €	2,50 €	
770 litres	770 €	13,40 €			





Les déchets ménagers et assimilés des professionnels

5.2 Les professionnels au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels et Particuliers (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m³ par an et par foyer	4 € par m³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m³ par an et par foyer	20 € par m³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m³ par an et par foyer	10 € par m³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m³ par an et par foyer	10 € par m³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m³ par an et par foyer	20 € par m³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	1 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 15 € par contenant > à 2 litres Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	- Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels



6.1. Le financement de la collecte et du traitement des déchets

6.1.1. Présentation

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM. Le territoire est découpé en 5 zones.

Chaque zone correspond à un service rendu par le syndicat :

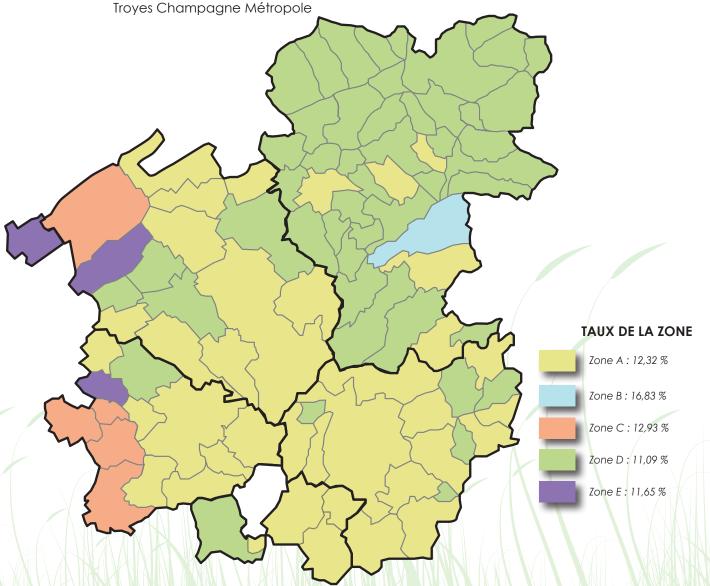
* Zone A: 1 tournée par semaine

✗ Zone B: 2 tournées par semaine

✗ Zone C : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole

✗ Zone D: 1 tournée par semaine en points de regroupement

✗ Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de





Le montant de la TEOM s'élève à 2 420 050 €, et se répartit comme suit :

Produit demandé aux groupements de collectivités

Communauté de communes des Lacs de Champagne :

Zone A: 12,32 % qui correspond à un produit de 180 330 €
Zone B: 16,83 % qui correspond à un produit de 297 702 €

- Zone D: 11,09 % qui correspond à un produit de 332 752 € soit un total de **810 784 €**

Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :

- Zone A: 12,32 % qui correspond à un produit de 280 705 € - Zone C: 12,93 % qui correspond à un produit de 89 414 €

- Zone D: 11,09 % qui correspond à un produit de 109 386 €

- Zone E: 11,65 % qui correspond à un produit de 32 621 € soit un total de **512 126 €**

Communauté de communes Vendeuvre Soulaines :

- Zone A: 12,32 % qui correspond à un produit de 343 376 €

- Zone D: 11,09 % qui correspond à un produit de 48 109 € soit un total de **391 485 €**

Communauté de communes du Barséquanais :

- Zone A: 12,32 % qui correspond à un produit de 42 936 €

- Zone D: 11,09 % qui correspond à un produit de 7 586 € soit un total de **50 522 €**

Troyes Champagne Métropole:

- Zone A: 12,32 % qui correspond à un produit de 577 500 €

- Zone D: 11,09 % qui correspond à un produit de 77 633 € soit un total de **655 133 €**

6.1.2. Evolution de la TEOM depuis 2010

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants : - Zone A : 11,40 % - Zone B : 15,40 %





6.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxes. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

6.2.1. Le coût gidé du Service Public

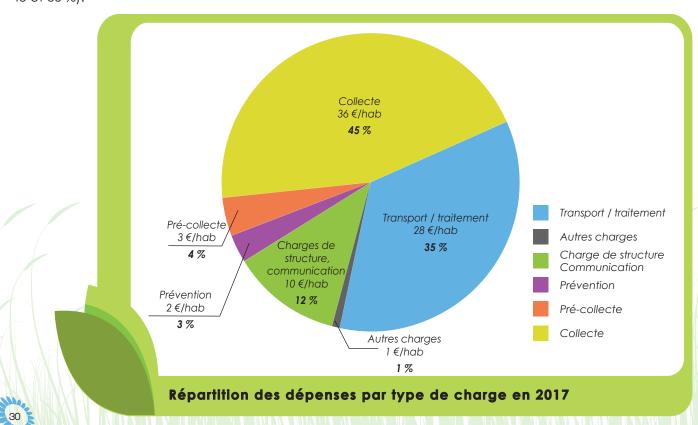
Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2016, ce coût était de **1 904 k€**, soit **59 €/habitant**.

6.2.2. La nature des charges en 2017

La collecte et le transport/traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 45 et 35 %).

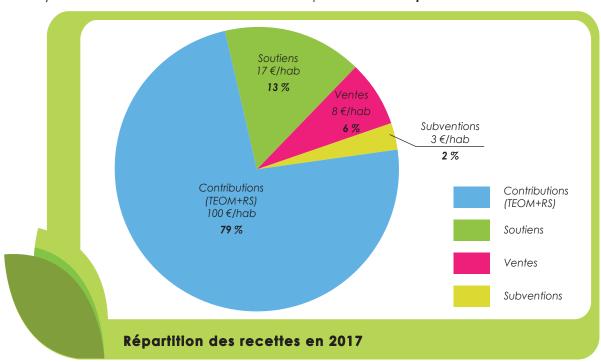




6.2 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

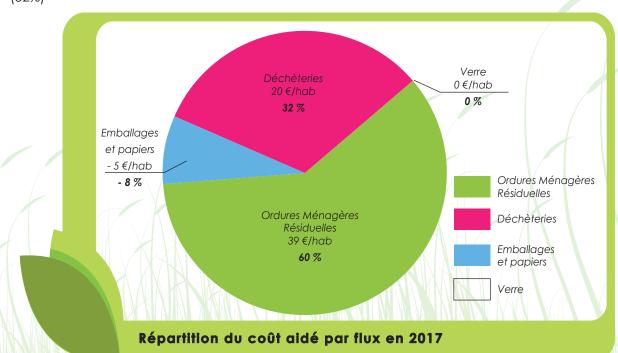
6.2.3. La nature des produits en 2017

La TEOM est la principale source de recettes (79 % des recettes). Cependant, d'autres recettes (soutiens, ventes, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent 28 € par habitant.



6.2.4. Répartition du coût aidé en 2017

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus de la moitié du coût global, suivies par les déchèteries (32%)





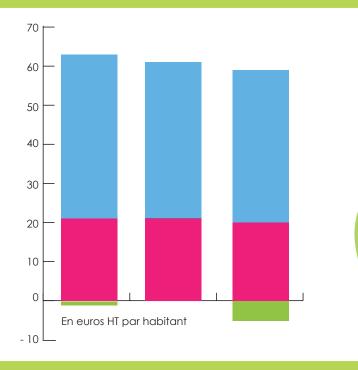
6.2.5. Evolution des coûts aidés des déchets par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le niveau global des coûts est en légère baisse sur les 3 dernières années.

Quant à la décompostition, le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2015	2016	2017
Déchèteries	21	21	20
Emballages et papiers	- 1	- 0	- 5
Verre	0	0	0
Ordures Ménagères Résiduelles	42	40	39



Evolution des coûts aidés des déchets par flux

Le niveau global des coûts est en légère baisse sur les 3 dernières années. Quant à la décompostition, le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.







6.2.6. Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an, puis en euros/hab et enfin en euros/tonne.

		Flux des	ما خ ما م		
F		riux des			T
Euros / an	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Charges de structure	146 991	7 187	52 717	80 279	287 174
Communication	14 886	819	5 216	8 622	29 543
Prévention	67 396	581	572	6 195	74 744
Pré-collecte	83 289	3 627	18 973		105 889
Collecte	538 227	53 148	213 563	253 071	1 058 009
Transfert/Transport				117 499	117 499
Traitement des déchets	485 545				485 545
Tri et conditionnement			188 189	232	188 421
Compostage				25 280	25 280
Stockage de déchets non				211 913	211 913
Enlèvement et traitement				26 650	26 650
Autres charges				234	234
TOTAL Charges	1 336 334	65 362	479 230	729 975	2 610 901
TOTAL Industriels	2 521	49 823	153 199	47 703	253 246
Soutiens	20 161	14 673	484 114	23 376	542 324
Subventions	42 355			3 592	45 947
Aides à l'emploi	31 092		_	4 568	35 660
TOTAL Produits	96 129	64 496	637 313	79 239	877 177
Montant de la TVA acquittée	85 153	5 634	35 096	43 487	169 370
Coût aidé HT	1 240 205	866	-158 083	650 736	1 733 724
Coût aidé TTC	1 325 358	6 500	-122 987	694 223	1 903 09
					7775



Flux des déchets					
Euros / habitant	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Charges de structure	5	0	2	3	9
Communication	0	0	0	0	1
Prévention	2	0	0	0	2
Pré-collecte	3	0	1		3
Collecte	17	2	7	8	33
Transfert/Transport				4	4
Traitement des déchets	15				15
Tri et conditionnement			6	0	6
Compostage				1	1
Stockage de déchets				7	7
Enlèvement et traitement				1	1
Autres charges				0	0
TOTAL Charges	42	2	15	23	81
Produits Industriels	0	2	5	1	8
Soutiens	1	0	15	1	17
Subventions	1			0	1
Aides à l'emploi	1			0	1
TOTAL Produits	3	2	20	2	27
TVA acquittée	3	0	1	1	5
Coût aidé HT	39	0	-5	20	54
Coût aidé TTC	41	0	-4	22	59



	Flux des déchets				
Euros / Tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Charges de structure	27	5	37	19	23
Communication	3	1	4	2	2
Prévention	12	0	0	2	6
Pré-collecte	15	3	13		13
Collecte	97	37	150	61	84
Transfert/Transport				28	28
Traitement des déchets	88				88
Tri et conditionnement			132	0	34
Compostage				6	6
Stockage de déchets				51	51
Enlèvement et traitement				6	6
Autres charges				0	0
TOTAL Charges	241	45	336	176	208
Produits Industriels	0	34	107	12	20
Soutiens	4	10	339	6	43
Subventions	8			1	5
Aides à l'emploi	6			1	4
TOTAL produits	17	44	447	19	70
TVA acquittée	15	4	25	11	13
Coût aidé HT	224		-111	157	138
Coût aidé TTC	239	4	-86	168	152



Les marchés passés en 2017

MARCHÉS PASSÉS EN 2017 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1er août 2006) ET DE L'ARRETÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

ET DE L'ARRETÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011							
Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal				
MARCHÉS DE FOU	MARCHÉS DE FOURNITURES						
DE 20 000 € HT À 89 9	799,99 € HT						
DE 00 000 CUT À 000	200 00 6 UT						
DE 90 000 € HT À 206	999,99 € HI						
207 000 € HT ET	PLUS						
Fourniture et livraison de colonnes aériennes en simple crochet pour la collecte du papier et du verre	13-nov.	TEMACO	13100 AIX EN PROVENCE				
MARCHÉS DE SE	RVICES						
DE 20 000 € HT À 89 9	799,99 € HT						
Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des déchèteries de Brienne- le-Château, Lusigny-sur-Barse, Vendeuvre-sur-Barse et Piney	24-nov.	A TECH INGENIERIE	51340 PARGNY SUR SAULX				
DE 90 000 € HT À 206	999,99 € HT						
207 000 € HT ET	PLUS						
MARCHÉS DE TRA	VAUX						
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT							
DE 90 000 € HT À 185 99	99,99 € HT						
5 186 000€ HT ET F	PLUS						



Le budget de 2017

		BP 2017	Réalisé 2017
Dépe	nses de fonctionnement	5 241 310	2 859 903,12
011	Charges à caractère général	1 327 000	872 937,10
60	Achats et variations de stocks	355 000	245 456,60
61	Services extérieurs	189 000	168 880,08
62	Autres services extérieurs	780 000	456 293,14
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	1 677,00
012	Charges de personnels	1 200 000	906 586,52
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000	14 005,38
64	Charges de personnels	1 182 500	892 581,14
65	Autres charges de gestion courante	885 000	809 859,39
66	Charges financières	23 100	23 078,32
67	Charges exceptionnelles	5 000	2 710,00
022	Dépenses imprévues	221 400	0,00
Opéro	ations d'ordres		
023	Virement à la section d'investissement	1 335 020	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	244 790	244 731,19
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	0.00
6811	Dotations aux amortissements	244 790	244 731,79
Recet	tes de fonctionnement	5 241 310	3 548 720,03
013	Atténuation de charges	19 000	45 538,69
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	289 000	390 529,85
074	Dotations subventions participations	2 958 000	3 025 654,59
077	Produits exceptionnels	0	52 839,09
Opéro	ations d'ordres		
02	Excédent de fonctionnement reporté	1 975 310	0,00
Dépe	nses d'investissement	2 785 500	1 88 112,24
016	Emprunts et dettes assimilés	39 500	39 484,88
020	Dépenses imprévues d'investissement	180 000	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 556 000	148 627,364
Opéro	ations d'ordres		
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
Recet	tes d'investissement	2 785 500	269 973,81
13	Subventions d'investissement	0	6 799,00
016	Emprunts et dettes assimilés	900 000	0,00
21	Immobilisations corporelles	0	0,00
Opéro	ations d'ordres		
001	Solde excédent section investissement reporté	287 250	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	1 335 020	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	18 440	18 443,02
28	Amortissement immobilisations	244 790	244 731,79



La communication en 2017

9.1 Les actions

	ÉVÈNEMENTIELS
24 août 2017	Animations "Pavillon Bleu", plage de Mesnil-Saint-Père
28 septembre 2017	Opération "Nettoyons la Nature", Vendeuvre-sur-Barse
	CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS
Toute l'année	Conseils téléphoniques
	INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES
3 mars 2017	Intervention scolaire à Brévonnes
9 mars, 1 ^{er} et 29 juin, 3 juillet	Interventions scolaires à Radonvilliers
13. 14, 20, 28 et 30 mars, 29 et 30 mai, 13, 15 et 19 juin	Interventions scolaires à Charmont-sous-Barbuise
17 mars, 15, 22 et 29 juin 2017	Interventions scolaires à Vendeuvre-sur-Barse
21 mars, 25 avril 2017	Interventions scolaires à Onjon
24 et 31 mars, 28 avril et 2 juin 2017	Interventions scolaires à Longsols
27 mars 2017	Intervention scolaire à Dienville
24 avril, 19 juin, 7 et 21 novembre, 5 décembre 2017	Interventions scolaires à Mathaux
4 et 7 avril, 3 mai, 7 et 21 novembre, 14 décembre 2017	Interventions scolaires à Chavanges
5 mai 2017	Intervention scolaire à Mesnil-Saint-Père
5 et 12 mai 2017	Interventions scolaires à Piney
9 et 16 mai, 20 juin et 4 juillet 2017	Interventions scolaires à Bouranton
16 octobre 2017	Intervention scolaire à Maizières-les-Brienne
7 novembre 2017	Intervention scolaire à Jessains
	ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES
4 et 5 septembre 2017 13 et 14 novembre 2017	Réunions publiques d'informations à Soulaines-Dhuys et Morvilliers
AUTRES MISSIO	NS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte
1 ^{er} trimestre 2017	Rédaction du guide pratique pour les particuliers
2 février, 3 mars, 3 et 23 mai, 12 juillet 2017, 22 août, 25 septembre, 23 octobre 2017	Caractérisations corps plats
10 février, 27 avril, 20 juillet, 12 septembre, 9 septembre 2017	Caractérisations corps creux
4º trimestre 2017	Rédaction lettre trimestrielle N°20 Création des calendriers de collecte sélective Rédaction du rapport d'activité, mise à jour du site internet



La communication en 2017

9.2 Le coût

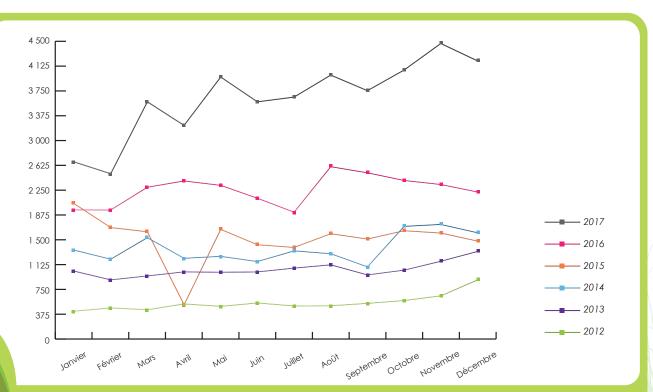
OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 20	693,00 €
Impression du guide pratique pour les particuliers	2 728,00 €
Cartes d'accès en déchèterie	960,00 €
Carnets à souches déchèterie	312,00 €
Kakémonos "Kit Point Tri"	1 703,00 €
Marquage Kangoo électrique	426,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	3 300,00 €
Gobelets réutilisables	288,00 €

9.3 Le site internet et la Page Facebook

Depuis Novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : <u>www.siedmto.fr</u> et depuis mars 2016, le syndicat possède une page Facebook.

Sur ce site y figurent les informations concernant:

- * L'organisation et le fonctionnement du syndicat (élus, personnel, réglementation française et européenne...)
- ★ La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, règlementation, enquête de dotation)
- ★ La mise en place de la tarification incitative, la redevance spéciale professionnelle, la mise à disposition de broyeurs...
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets...)
- * Les différentes actualités concernant le syndicat.



Evolution du nombre de visites sur le site internet de 2012 à 2017



